



Comité National de la Biodiversité

05 février 2019

Compte-rendu de la délégation CFDT

Participaient à cette réunion :

- pour l'Administration : Fabienne Allag-Dhuisme, vice-présidente du CNB, Pierre Dubreuil, préfiguration de l'Office National de la Biodiversité, Mme Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État à l'écologie auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, Thierry Vatin, Directeur de l'Eau et de la Biodiversité, Christophe Aubel, Directeur de l'Agence Française de la Biodiversité, Virginie Dumoulin-Wieczorkiewicz, directrice des affaires européennes et internationales, Marc Strauss, directeur du projet coordination et pilotage des grands événements internationaux
- pour la CFDT : Magali Perex

1. Introduction de Mme Fabienne ALLAG-DHUISME, vice-présidente du CNB, et tour de table

La vice-présidente adresse, avec un peu de retard, ses vœux à l'ensemble des membres du comité et assure vouloir tout mettre en œuvre pour la biodiversité pour cette nouvelle année.

Elle indique que le bureau s'est réuni le 9 janvier afin de faire un point d'étape et qu'ils ont notamment décidé de permettre, à partir de la séance plénière de juin 2019, que des volontaires s'expriment devant le CNB au titre de leur structure. Il pourrait y avoir trois interventions de dix minutes chacune environ.

Elle signale également qu'un avis est à venir sur les systèmes d'information sur la biodiversité et que la séance plénière de juin sera avancée au 18 pour tenir compte des Assises de la biodiversité tandis que celle de novembre sera consacrée aux outre-mers.

En lien avec la journée de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) sur l'empreinte écologique qui devrait avoir lieu en octobre, la vice-présidente annonce ensuite qu'une intervention aura lieu à la plénière de novembre - notamment au vu des difficultés, lors des réflexions menées sur le plan biodiversité - pour définir quel indicateur choisir pour mesurer la perte de la biodiversité. Elle ajoute qu'un travail sera mené en commissions spécialisées.

La vice-présidente informe, enfin, le comité qu'une intervention future sur l'avenir de l'ONF est prévue.

Les membres du CNB demandent à intervenir sur la biomasse en lien avec la filière sylvicole et souhaitent des retours sur le rapport zone humide.

L'administration acquiesce et indique que les deux interventions auront lieu lors de la séance plénière de juin, notamment parce que le rapport sur les zones humides vient d'être adopté et

que c'est un dossier porté par la secrétaire d'État qui fera peut-être rapidement un retour en séance à cette occasion.

2. Avis du Comité sur les Contrats d'Objectifs et de Performance (COP) de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

La vice-présidente indique que les COP de l'AFB et de l'ONCFS ont déjà été présentés au Comité National de l'Eau (CNE) et au Comité National de la Mer et des Littoraux (CNML) au vu de leur transversalité sur les sujets abordés par ces instances. **Elle ajoute que le nouvel établissement qui naîtra de la fusion de ces deux instances en 2020, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), adoptera un COP propre dans le courant de cette même année.**

Un projet d'établissement a d'ores et déjà été travaillé en interne et conclu en juin dernier à Lille devant les agents de l'AFB. Restent le COP, la stratégie des partenariats et le programme d'intervention à préciser pour être ensuite présentés au conseil d'administration de mars 2019. **Ils indiqueront la vision privilégiée pour l'AFB de 2030.**

L'objectif à atteindre, pour l'administration, est de trouver une bonne complémentarité entre le COP de l'ONCFS, celui des Parcs nationaux et le 11^{ème} programme des Agences de l'Eau.

Les sujets phares pour 2020 seront la séquence « éviter/réduire/compenser » inspirée du rapport Dantec, l'agroécologie et la mobilisation autour des événements prévus cette même année, notamment le congrès de l'UICN.

L'administration a entendu les frustrations émises sur le caractère « flou » de l'ancien COP de l'ONCFS mais elle rappelle qu'il datait de 2011 et avait été prolongé par avenant jusqu'alors. Elle indique sa volonté d'instaurer une continuité avec le nouveau COP **tout en consolidant les missions de police de la chasse et de l'environnement ainsi que la poursuite des missions de connaissance des espèces.**

Elle indique que son objectif n'est pas de baisser la pression de chasse mais d'adopter une gestion adaptative de la chasse par rapport à l'évolution de la population animale.

Les membres de la CNB demandent à avoir une vision en coût global sur les moyens humains et financiers pour mettre en œuvre la politique de la biodiversité.

L'administration trouve ces questionnements hors sujet pour l'heure et souhaite que le comité se concentre sur les orientations stratégiques des COP des établissements.

La CFDT en profite pour interroger l'administration sur la disparition des orientations en faveur d'une politique de l'eau et donc conformes à l'esprit dans lequel l'AFB a été créée et respectueuses du Grenelle de l'environnement au profit d'orientations en faveur d'un renforcement de la police de l'environnement.

L'administration concède que c'est une question importante et comme elle est revenue plusieurs fois sur la table, accepte qu'elle soit débattue au CNB de novembre.

VOTE**Le quorum est atteint.****Le texte est adopté à la majorité en incluant un amendement dans le corps du texte:**

21. Dans le contexte de la mise en oeuvre des deux COP, le CNB relève que l'étude d'impact du projet de loi créant l'OFB en 2020 mentionne, sans les documenter, des réductions supplémentaires d'emplois et de moyens attendues de la fusion AFB-ONCFS. S'agissant des projets de moyens de financement du nouvel établissement, cette étude se borne à renvoyer à l'addition des moyens des deux opérateurs. Le CNB note au demeurant que selon la réponse ministérielle, la compensation de la baisse de ressources affectées à l'ONCFS consécutive à la réduction du prix du permis national de chasser sera financée par un prélèvement accru sur les redevances des agences de l'eau ;

Le CNB demande en conséquence à être saisi en temps utile en lien avec l'adoption des COP 2019-2020 de l'AFB et de l'ONCFS des moyens additionnels prévus par le gouvernement pour le nouvel établissement OFB créé au 1er janvier 2020 selon les propositions du rapport au Parlement demandé dans le projet de loi en cours d'adoption, à inscrire notamment au projet de loi de finances pour 2020 ;

et une motion en annexe.

Le Comité national de la biodiversité, délibérant valablement ;

Émet les souhaits suivants pour ce qui concerne les moyens de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), en lien avec la délibération n° 2019-01 relative aux orientations stratégiques des COP de l'AFB et de l'ONCFS :

1. Concernant les moyens humains des deux établissements, le CNB rappelle son avis n° 2018-03 du 21 juin 2018 relatif au plan Biodiversité 2020 sur l'augmentation indispensable et prioritaire des moyens humains, ainsi que celle des financements au service des actions ou interventions publiques dans les territoires. Il souligne la motion adoptée par le conseil d'administration de l'AFB lors de sa réunion du 26 juin 2018 demandant la hausse des effectifs pour mener à bien les missions traditionnelles et nouvelles dévolues à l'Agence. Il relève également la demande d'effectifs et compétences complémentaires nécessaires à l'AFB figurant parmi les 49 recommandations du rapport des députées Mesdames Bassire et Tuffnel relatif au bilan d'application de la loi de 2016 sur la reconquête de la biodiversité et créant l'AFB (Ass. Nat. n° 1096, 20 juin 2018) ;

Le CNB regrette vivement la baisse en cours des plafonds d'emplois 2019 de l'ONCFS (-39), de l'AFB (-6), des Parcs Nationaux rattachés (-3), des 6 Agences de l'eau (-44), faisant suite aux 92 suppressions des plafonds d'emplois 2018 de ces mêmes opérateurs, décisions contraires à ces trois préconisations ;

2. Concernant les moyens financiers des deux établissements, le CNB rappelle que le total du produit des redevances des agences de l'eau est acquitté à 80 % en moyenne par les usages domestiques de l'eau et que ces redevances financent, via un prélèvement de l'État, la totalité des subventions de charges de service public des établissements publics ONCFS, AFB, Parcs nationaux, à la place des crédits budgétaires de l'État. Le CNB note également l'entrée en vigueur du plafond dit mordant ;

Le CNB alerte sur la situation préoccupante de ce schéma de financement eu égard :

- à la répartition du financement des redevances sur l'eau entre les catégories d'agents économiques et les ménages,

- à l'utilisation du produit des redevances affecté à la biodiversité terrestre sans assiette de redevance correspondant à sa dégradation ou son utilisation ;

3. Échange avec M. Pierre DUBREUIL, préfigurateur du nouvel établissement réunissant l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

Monsieur Dubreuil a été nommé le 14 novembre 2018 et a reçu sa lettre de mission le 23. Il précise que les missions du futur OFB déterminent son organisation future et pas le contraire et qu'il ne faut pas opposer ces missions entre elles.

Il annonce avoir rencontré les agents de tous les sièges, l'ensemble des parties prenantes et d'avoir participé aux différents conseils d'administration. Le constat est selon lui rassurant car, bien que la fusion des deux établissements aurait dû intervenir plus tôt, l'état d'esprit de la part des personnels reste favorable à la fusion. Il assure qu'il n'y a pas de frustration et même plutôt une démarche volontaire. Il constate également une synergie sur les sujets « police de l'environnement » de ceux-ci malgré des « cultures d'entreprises » différentes.

Monsieur Dubreuil annonce être actuellement dans une phase opérationnelle où la méthodologie est débattue lors de séminaire entre cadres. **Il note la nécessité de travailler sur les missions similaires qui se retrouvent au sein des deux établissements et précise qu'une réflexion sur la mutualisation et sur l'articulation des fonctions supports a été lancée et qu'un calendrier de déploiement sera rendu au ministre pour un lancement de la démarche au printemps.**

Il rappelle qu'avec ce calendrier extrêmement contraint, il faut s'attendre à ce qu'à la naissance de l'OFB, au 1^{er} janvier 2020, tout ne soit pas réglé. C'est pour cela qu'il rappelle le côté indispensable du soutien des tutelles et de l'ensemble de ses composantes.

Un Comité de Pilotage (COFIL) est prévu le 18 février prochain avec la ministre.

Les membres du CNB s'interrogent sur la gouvernance du futur établissement.

L'administration répond que la lettre de mission préconisait la création d'un conseil d'administration restreint de 20 membres pour commencer les travaux, avec un collège « État » majoritaire. Elle indique néanmoins porter une attention particulière à la question d'une représentation équilibrée et souligne l'existence du comité d'orientation qui complète le conseil d'administration et qui est censé participer à cet équilibre. L'administration précise qu'il est mathématiquement impossible de reprendre les participants des CA des deux établissements pour la gouvernance du nouvel établissement.

4. Intervention de Mme Emmanuelle WARGON, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire

La ministre rappelle l'importance d'une transition écologique passant par une transition agricole. Elle voit donc un intérêt à croiser l'agriculture avec les énergies renouvelables et, par exemple, à travailler sur la méthanisation autant que sur l'éolien, le solaire etc...

Elle insiste donc sur le fait que le partenariat avec le monde agricole sera la clé du bon fonctionnement de ses assises. Elle rappelle que pour lutter contre l'artificialisation des sols, le monde agricole n'est pas le seul à devoir être mis en cause, qu'il participe au travail sur l'eau par le biais des services environnementaux et qu'il faut donc également s'attaquer aux domaines commerciaux du bâtiment, du

transport, du logement... Elle précise également qu'un travail sera mené, lors de ces assises, au niveau international, contribuant ainsi à l'ODD 6 sur l'eau.

Elle est persuadée que si on avance sur les rapports entre eau et agriculture, elle pourra faire avancer les deux sujets au global.

Elle déclare aussi que la deuxième phase des Assises de l'Eau a été lancée et qu'un prochain COPIL est prévu le 12 février. Elle rappelle qu'un des principes qui y sera défendu est le principe « économiser, protéger, partager ».

La ministre rappelle que l'on prendra connaissance des données de l'OFB en décembre et qu'un partenariat entre le MTES et le ministère de l'Éducation nationale est en cours pour que la transition écologique soit partie prenante des programmes scolaires.

Elle indique également que les textes votant la création de l'OFB sont passés au parlement sans vote négatif et indique qu'elle espère que le même sort leur sera réservé lors de leur passage au sénat.

Un rappel est également fait sur la présence des outremeraux aux 5 bassins écosystémiques du conseil d'administration de l'OFB.

Il est ensuite rappelé que le domaine marin sera valorisé au sein du futur OFB.

Il est rappelé que les équipes de l'AFB ont récemment vécu une expérience dont elles ne sont pas totalement remises mais l'administration explique vouloir se baser sur l'expérience de ces personnels pour cette nouvelle fusion qui n'est pas la même.

Elle indique qu'il est un peu prématuré de faire un bilan du plan biodiversité sachant qu'il n'a que 7 mois. Elle souligne néanmoins que le travail sur la pollution lumineuse est très attendu et que la réintroduction des ours dans les Pyrénées Atlantiques et l'arrêté de protection des habitats naturels font partie des travaux menés actuellement.

La ministre spécifie également qu'elle a le rôle d'animatrice et de mobilisatrice du grand débat dont un des chantiers est la transition écologique et lance un appel à la participation de tous.

En matière d'environnement à l'international, bien que la France soit un moteur actuellement, la ministre avertit que la position chinoise sera décisive sur l'avenir de la planète.

5. Actualités du Plan Biodiversité (mise en œuvre, constitution d'un groupe de travail ad hoc...)

Concernant le plan biodiversité, il est annoncé qu'il reste deux ans à la France pour être exemplaire au niveau national et international.

Une disparité est malgré tout constatée entre l'implication des différents ministères.

Il est indiqué que la BLVD va devenir transparente à la commune ou à l'intercommunalité (banque de données pesticides) et que le MTES est très présent sur ce sujet, ayant en charge les 3 quarts des actions dans ce domaine. L'administration ajoute que, 6 mois après le début de ce plan, le MTES a réalisé 2 tiers des actions lancées et qu'il continue de mettre la pression sur l'ensemble des pilotes pour que cela avance.

Il est indiqué qu'une RIM aura lieu en février pour fiabiliser le tableau de bord et permettre de vérifier si tous les ministères avancent bien sur leurs projets. L'administration indique d'ailleurs que des retours sont à venir sur le sujet.

Concernant les actions phares, celles-ci seront précisées au sein d'un diaporama qui sera communiqué ultérieurement à l'ensemble des membres du CNB.

Au niveau de la territorialisation du plan biodiversité, une lettre du ministre a été adressée aux préfets de région et un séminaire est prévu en DDT et en DREAL le 13 mars prochain.

Un point d'avancement et de la documentation sont à venir.

Elle annonce qu'un contrat de transition écologique territorial est en cours.

Grâce au plan Biodiversité, l'administration affirme que de l'argent a été gagné (10 millions d'euros, 5 pour le programme 113 et 5 pour l'organisation de l'UICN). L'administration indique avoir distribué une partie de cette somme aux Régions et avoir conservé le surplus.

Toujours au sujet du budget, elle indique que des enjeux forts seront en balance dans les négociations interministérielles pour faire que le budget biodiversité soit plus important au niveau européen (FEDER).

En complément, il est indiqué qu'un site commun a désormais été créé entre le CNPN et le CNB : www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr

6. Bilan des réunions des commissions spécialisées de janvier 2019

Commission 1 :

Il y a eu une auto saisine de la commission 1 sur le suivi du plan biodiversité, le choix des actions prioritaires et ses modalités,

Il est à noter que sur 154 actions à produire dans le cadre du plan biodiversité, 100 sont en cours et 47 n'ont pas encore débuté. Le MTES est en charge, à lui seul de 89 de ses actions.

Au niveau de l'avancement de ces actions, seul le calendrier du plan est finalisé.

Les 7 actions finalisées sont :

- La lutte contre l'étalement urbain dans la loi Elan
- La suppression de 12 produits plastiques à usage unique que l'on retrouve le plus en mer et sur le littoral.
- Le décret pollution lumineuse
- Le décret de protection d'habitats naturels
- L'introduction de deux ourses dans les Pyrénées Atlantiques
- L'inclusion de critères de biodiversité au sein des labels de finance verte
- Un travail sur l'aménagement commercial et les exonérations

Il est constaté qu'il y a une nécessité de communiquer et de partager les enjeux.

Un panel d'actions pour illustrer les 5 orientations stratégiques a été cité par le ministre : limitation de la consommation de l'espace et préservation des milieux, protection de certaines

espèces emblématiques et menacées, dynamique de préservation de la mer et du littoral, transition de nos modèles de production et de consommation, lien entre santé et environnement.

La territorialisation du plan s'adresse aux collectivités, aux réseaux professionnels, et aux autres structures associatives. Ils disposent ainsi d'un relais et d'un appui des services déconcentrés et des opérateurs publics nationaux et territoriaux pour participer à la mise en œuvre du plan.

Certaines actions ciblées du plan biodiversité sont en effet particulièrement pertinentes pour les territoires : Territoires Engagés pour la Nature (TEN), artificialisation, nature en ville, solutions fondées sur la nature, paiement des services environnementaux, désimperméabilisation des sols, consigne, pollution lumineuse, continuité écologique, recherche, innovation etc...

Concernant les TEN, 1000 collectivités locales vont d'ailleurs être accompagnées d'ici à 2022.

Concernant le Système d'Information sur la Biodiversité (SIB), l'objectif est de préparer un avis sur celui-ci pour qu'il soit entériné lors du plénier de juin.

Une charte des acteurs privées a été co-rédigée par des membres volontaires de la commission 1 et le projet est en cours de validation.

La demande d'un panorama des acteurs nationaux de la connaissance de la biodiversité a été faite par la commission 1 à l'AFB et une réponse sera apportée sous peu (la commande précise est en cours de définition).

Le Schéma National des Données sur la Biodiversité (SNDB) est également en préparation au sein de la commission 1 sera validé lors de la prochaine réunion de la commission en mars.

La commission 1 rappelle qu'il y a une nécessité de s'assurer de la cohérence de l'ensemble des systèmes d'information, notamment eaux et marins.

Elle regrette, par contre, une participation variable des membres avec peu de membres issus du domaine de l'éducation .

Commission 2 :

Les membres de la commission se sont demandés comment rendre intéressantes les Assises de la biodiversité pour le CNB. En effet, la configuration des assises comme un « salon foisonnant » permet pas forcément de restreindre l'attention sur quelques enjeux stratégiques.

Les membres se sont également posé la question de l'après COP 14 et des perspectives pour la COP 15.

Ils s'interrogent aussi sur l'évaluation de la SNB 2 (Stratégie Nationale Biodiversité) notamment sur le périmètre, la valeur ajoutée et la gouvernance de celle-ci.

Concernant la révision des stratégies pour les aires protégées terrestres (SCAP) et marines (SCGAMP) : un bilan est en cours et la volonté de la France pour 2010-2020 est d'adopter une vision globale et transversale sur les aires protégées, en métropole et en outremer.

Grâce à l'action des collectivités ultramarines, l'objectif de 100% des récifs coralliens français protégés d'ici à 2025 devrait, par exemple, être atteint.

Commission 3 :

Les membres de cette commission ont travaillé sur les dispositifs fiscaux qu'ils jugent délétères pour la biodiversité. Ils ont étudié un grand nombre de rapports produits avec des propositions.

Concernant le SIB et les SCAP (Stratégies de Créations des Aires Protégées), un avis est à rendre en juin donc la commission a demandé à ce qu'on les ait au plus vite.

Un travail sur les questions de financement en général, et notamment par les agences de l'Eau est mené.

Il a également été constaté que, malgré un effort réel de diversification de ressources et de conception de projets multi partenariaux, les efforts des gestionnaires des aires protégées atteignent leur limite pour financer leurs activités. La commission 3 a donc travaillé sur des pistes en matière de financement d'aires protégées, d'autant qu'elles pâtissent, en plus, de dispositifs financiers contraires à la biodiversité.

Commission 4 :

Les membres de cette commission ont instauré un groupe de travail sur l'artificialisation des sols.

Ils ont également travaillé sur les SRADDET et notamment sur la nouvelle gouvernance de la biodiversité à l'échelle de la Région Occitanie.

Enfin, un travail a été mené sur les réseaux Natura 2000 et sur un programme d'évaluation des mesures engagées par l'établissement.

7. L'engagement international de la France en faveur de la biodiversité et la mobilisation des acteurs

L'administration indique que le calendrier de pilotage du plan biodiversité est imbriqué dans le calendrier international en matière d'environnement.

Ainsi, au niveau international, vont arriver très rapidement

- la COP qui a eu lieu en novembre, puis l'IPBES en avril/mai ,
- puis le CNB et l'ANB en juin qui vont coïncider avec le deuxième CIB,
- puis le G7 environnement en août,
- puis le congrès de l'UICN en juin 2020
- et enfin la COP 15 en Chine en novembre 2020.

De nombreuses Réunions InterMinistérielles (RIM), Contrôle Interne Budgétaire (CIB) doivent avoir lieu entre temps, sur ces sujets.

8. Points divers et conclusion

Concernant le travail sur l'artificialisation des sols, un groupe de travail en parallèle du groupe de travail mené par France Stratégie a été créé pour modéliser des scénarios zéro

artificialisation. **Sa réunion d'installation aura lieu le 20 mars 2019 et les premiers éléments à produire d'ici juin 2019. L'objectif est de trouver les moyens d'atteindre l'objectif zéro artificialisation nette notamment via une amélioration de la séquence « éviter, réduire, compenser ».**

La présidente nous informe du lancement du concours 2019 de la capitale française de la biodiversité sur le thème de la Nature comme source de solution.

Elle nous annonce également que l'AFB a installé en Guyane, en fin 2018, son service de valorisation économique de la biodiversité.

Il est indiqué qu'une personne a déjà été recrutée et que deux autres recrutements sont à venir dans la même région.

Le réseau Natura 2000 fera également l'objet d'une évaluation de ses mesures ainsi que d'un point pour faire le bilan de son actualité et de ses programmes.